



# Autoroute 25 en PPP

DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017 AU 31 MAI 2018





<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA SEPTIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2017-2018)</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>Achalandage</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>EXPLOITATION ET ENTRETIEN</b>	<b>11</b>
<b>4.1</b>	<b>Interventions et accidents</b>	<b>11</b>
<b>4.2</b>	<b>Inspections réalisées au cours de l'année</b>	<b>13</b>
<b>4.3</b>	<b>Travaux</b>	<b>14</b>
<b>5</b>	<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>	<b>16</b>
<b>5.1</b>	<b>Comptes clients</b>	<b>16</b>
<b>5.2</b>	<b>Plaintes et demandes d'information</b>	<b>21</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>23</b>



## 1 INTRODUCTION

---

Le 13 septembre 2007, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le Ministère) a signé une Entente de partenariat <sup>1</sup> pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette Entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en partenariat public privé (PPP) dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

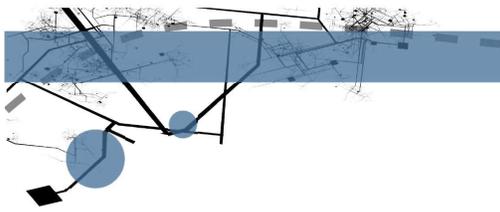
- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'Entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation. Comme prévu dans l'Entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la dernière Année d'exploitation soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

---

<sup>1</sup> L'entente de PPP est disponible sur le site du Ministère



## 2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA SEPTIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2017-2018)

---

### 2.1 Achalandage

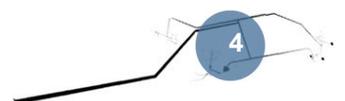
Pour l'Année d'exploitation 2017-2018, plus de 17,4 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une augmentation de 5,4% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à un peu moins de 16,5 millions de passages. On peut aussi observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et la période hivernale.

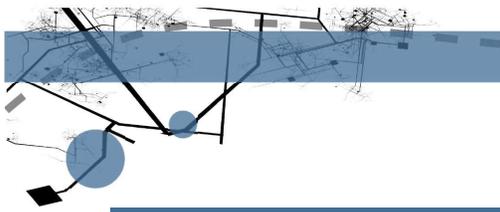
Au total pour l'année, près de 82% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Il est aussi important de noter que les Tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'Année d'exploitation (au mois de juin), comme le montrent les montants inscrits à la Grille tarifaire de péage présentée en annexe.

L'atteinte de certains niveaux d'achalandage (moyenne annuelle et en heures de pointe direction principale) est aussi un facteur à l'origine des hausses de tarifs. La nouvelle grille tarifaire qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017 ne comporte pas de hausses de tarifs en lien avec le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat.



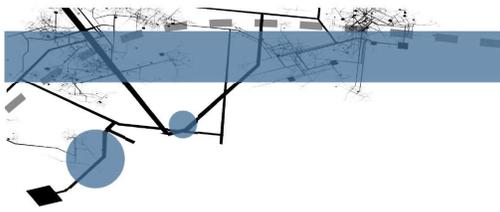


## Portrait de l'achalandage – Année 2017-2018 : 17 420 058 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2017	1 480 497	30	49 350	2 982	45 340
Juillet 2017	1 392 605	31	44 923	2 606	45 466
Août 2017	1 457 440	31	47 014	2 677	45 655
Septembre 2017	1 508 925	30	50 298	3 237	45 834
Octobre 2017	1 563 246	31	50 427	3 336	46 175
Novembre 2017	1 512 110	30	50 404	3 240	46 395
Décembre 2017	1 368 387	31	44 142	2 785	46 536
Janvier 2018	1 299 922	31	41 933	2 685	46 729
Février 2018	1 291 849	28	46 137	3 003	46 904
Mars 2018	1 450 754	31	46 799	2 994	47 102
Avril 2018	1 458 834	30	48 628	3 153	47 370
Mai 2018	1 635 489	31	52 758	3 286	47 726

\*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels

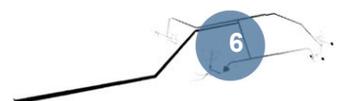


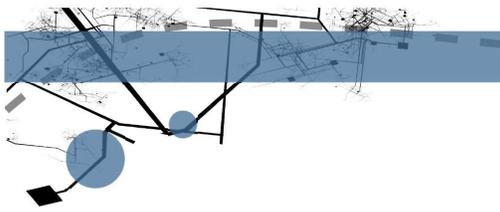
## Portrait de l'achalandage – Année 2016-2017 : 16 520 998 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2016	1 452 355	30	48 412	3 077	43 502
Juillet 2016	1 346 474	31	43 435	2 553	43 702
Août 2016	1 388 544	31	44 792	2 541	43 856
Séptembre 2016	1 443 859	30	48 129	3 134	44 042
Octobre 2016	1 438 527	31	46 404	3 166	44 148
Novembre 2016	1 431 930	30	47 731	3 138	44 391
Décembre 2016	1 316 790	31	42 477	2 588	44 616
Janvier 2017	1 229 453	31	39 660	2 627	44 701
Février 2017	1 228 135	28	43 862	2 920	44 953
Mars 2017	1 378 573	31	44 470	2 787	45 160
Avril 2017	1 360 813	30	45 360	3 103	45 132
Mai 2017	1 505 545	31	48 566	3 153	45 263

\* Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18 h00 en direction nord.

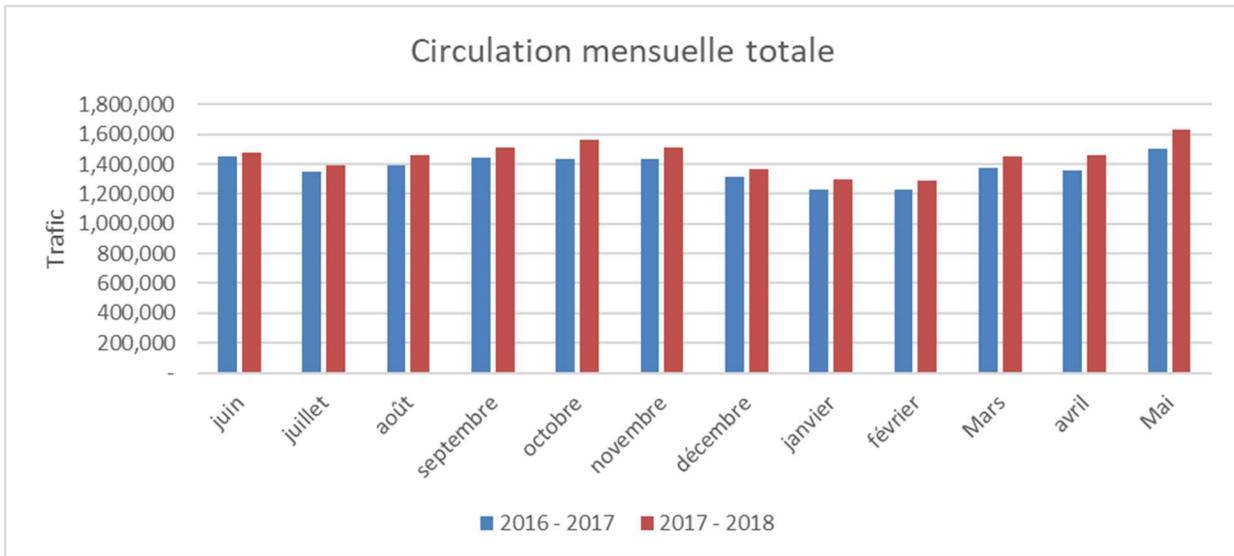
† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels



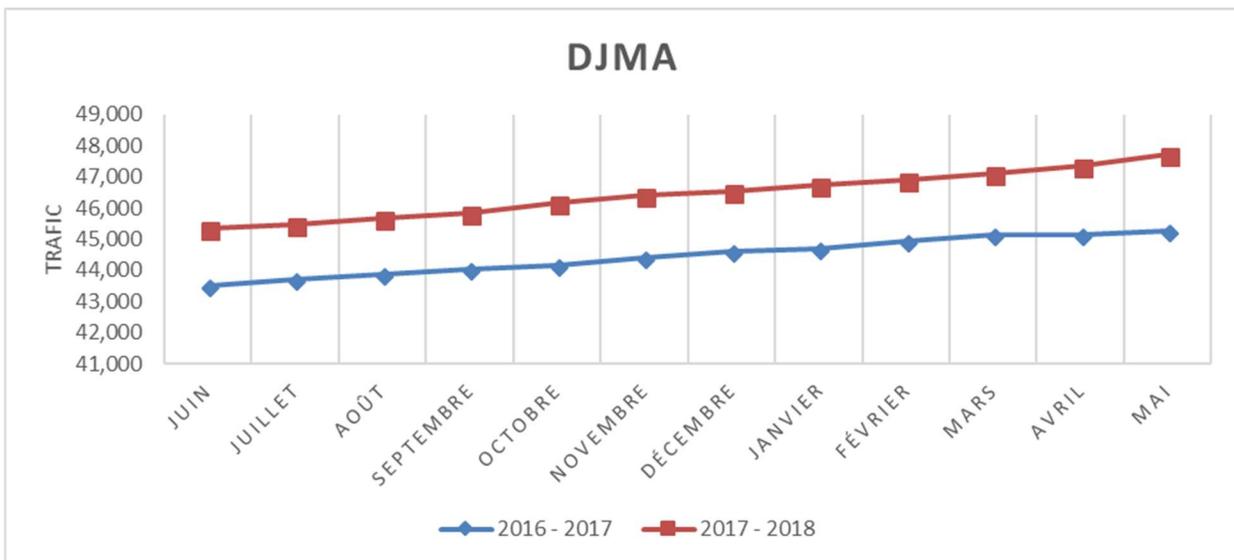


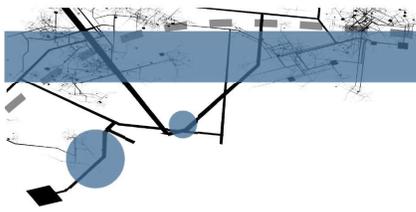
Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

### Circulation mensuelle – Comparaison 2017-2018 / 2016-2017

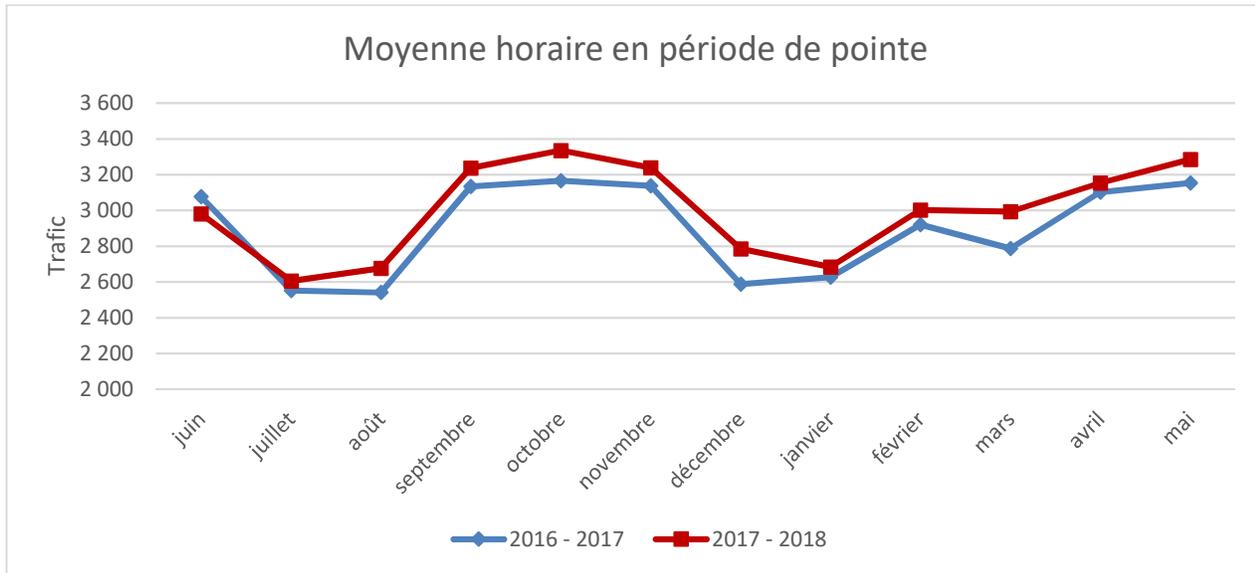


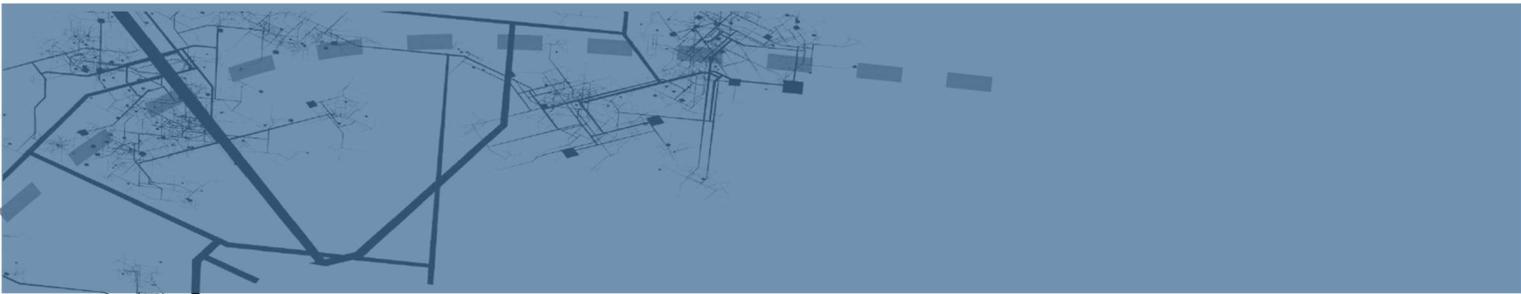
### Débit journalier moyen annuel† – Comparaison 2017-2018 / 2016-2017





## Circulation en période de pointe – Comparaison 2017-2018 / 2016-2017





### 3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

---

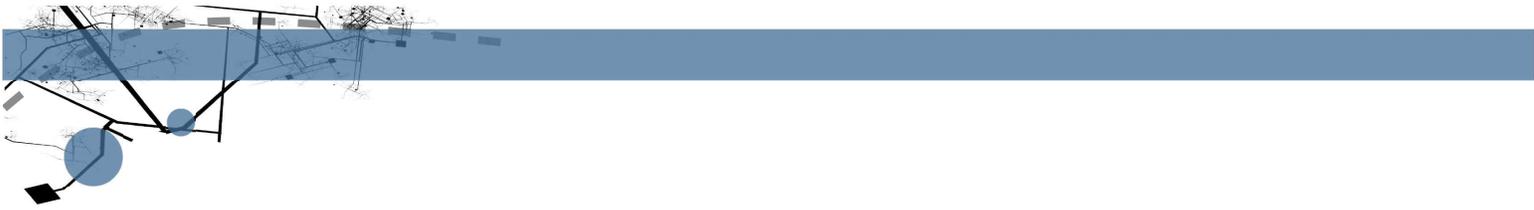
#### **Des revenus de 22 millions de dollars pour le Ministère en 2017-2018**

L'Entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'Entente de partenariat.

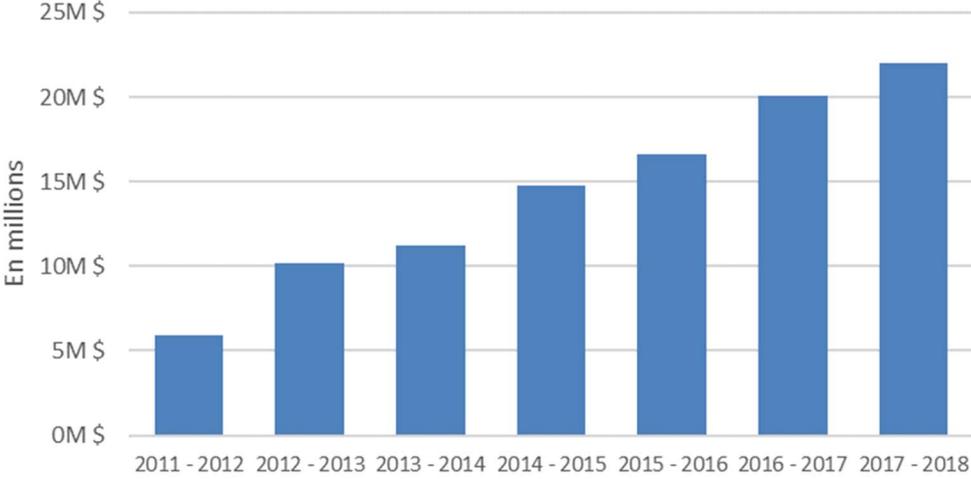
Pour l'Année d'exploitation 2017-2018, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 22 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage en hausse, comparativement à 20,1 millions de dollars l'année précédente. Depuis le début de l'exploitation de cette infrastructure à péage, le montant cumulatif atteint près de 101 millions.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

Pour connaître la Grille tarifaire en vigueur entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 31 mai 2018, veuillez vous référer à l'annexe du présent rapport. L'Entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année. Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de seuils d'achalandage comme prévu dans l'Entente de partenariat.



### Péage: Revenu du Ministère





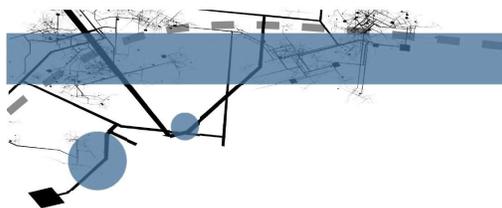
## 4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

### 4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

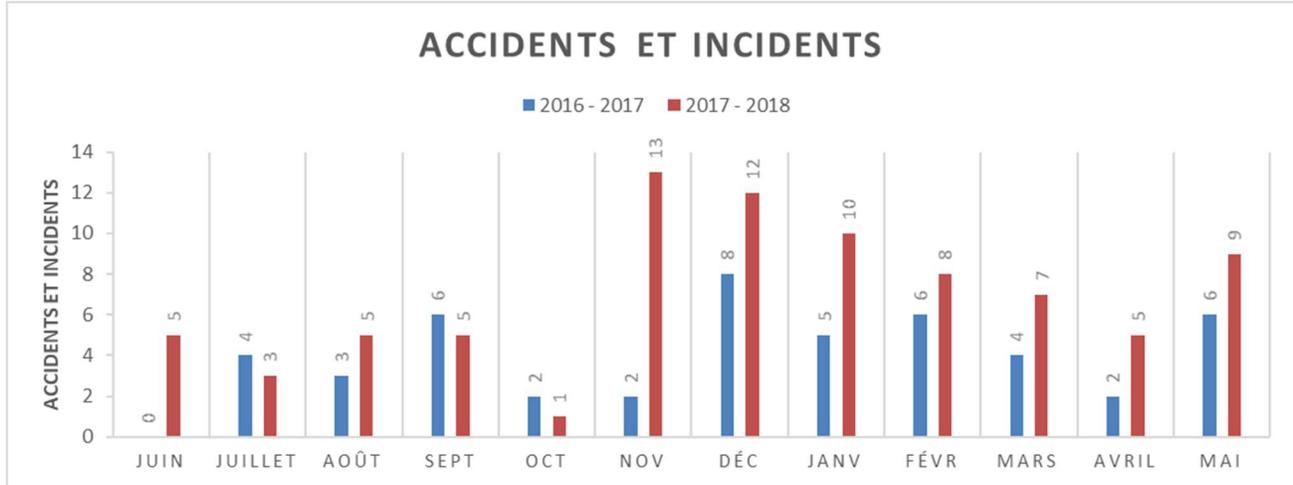
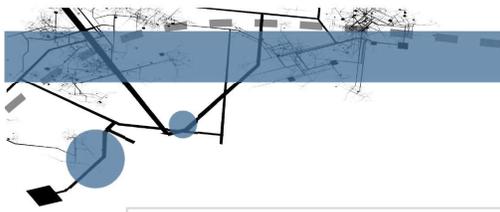
Interventions et accidents – Année 2017-2018					
	Accidents <sup>1</sup>	Incidents <sup>2</sup>	Événements avec intervention policière <sup>3</sup>	Fermetures de route <sup>4</sup>	Assistance à l'utilisateur <sup>5</sup>
Juin 2017	0	5	49	0	77
Juillet 2017	0	3	41	0	67
Août 2017	0	5	47	4	92
Septembre 2017	1	4	41	5	56
Octobre 2017	0	1	30	0	63
Novembre 2017	5	8	40	0	82
Décembre 2017	4	8	33	0	88
Janvier 2018	4	6	36	0	72
Février 2018	1	7	30	0	85
Mars 2018	1	6	38	1	48
Avril 2018	0	5	25	2	55
Mai 2018	2	7	39	0	77
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>65</b>	<b>449</b>	<b>12</b>	<b>862</b>



## Interventions et accidents – Année 2016-2017

	Accidents <sup>1</sup>	Incidents <sup>2</sup>	Événements avec intervention policière <sup>3</sup>	Fermetures de route <sup>4</sup>	Assistance à l'utilisateur <sup>5</sup>
Juin 2016	0	0	52	0	65
Juillet 2016	1	3	40	0	65
Août 2016	2	1	38	0	83
Septembre 2016	2	4	56	0	87
Octobre 2016	1	1	42	0	73
Novembre 2016	0	2	34	0	38
Décembre 2016	4	4	45	0	63
Janvier 2017	1	4	38	0	59
Février 2017	4	2	38	1	56
Mars 2017	1	3	39	0	58
Avril 2017	1	1	58	0	84
Mai 2017	3	3	51	0	70
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>531</b>	<b>1</b>	<b>801</b>

1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).



## 4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de cette année d'exploitation, soit de juin 2017 à mai 2018, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et CA25, les inspections suivantes ont été effectuées :

- **Inspection des structures**

Une inspection annuelle a été faite selon les exigences du Ministère. Cette inspection a été réalisée au cours des mois de mai et juin 2017. Aucune déficience majeure n'a été constatée. L'inspection générale a été réalisée en mai et juin 2018. Le rapport est en production et les résultats seront communiqués ultérieurement.

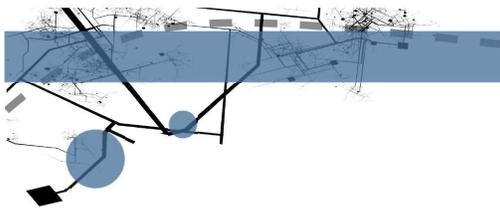
- **Inspection des chaussées**

Les mesures de l'indice de rugosité internationale (IRI) pour la période hivernale ont été faites en mars 2018. Les résultats étaient conformes.

Le rapport des relevés de l'uni, de l'orniérage et des fissures, réalisés en 2017, n'a soulevé aucune non-conformité.

L'évaluation de l'uni, l'orniérage et les fissures des chaussées ont été réalisés le 29 mai 2018. CA25 est en attente du rapport.

Les mesures de relevés d'adhérence ont été réalisées le 23 mai 2018 par le Ministère. Le rapport est en préparation et les résultats seront connus ultérieurement.



**Inspection des infrastructures routière** Les inspections des différents éléments d'infrastructure ont été réalisées au cours de l'été 2017. De ces inspections, aucune déficience majeure n'a été constatée,

Dispositifs de retenue et atténuateur d'impact : juillet 2017.

Abords des routes : juin 2017

Bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux et rigoles : juillet 2017

### 4.3 Travaux

Il n'y a pas eu de travaux majeurs par CA25 au cours de la période de juin 2017 à mai 2018. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

Voici une liste de certains travaux faits durant l'année :

#### Infrastructures

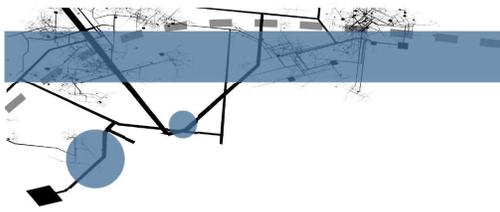
- Balayer et nettoyer les voies de circulation et des accotements
- Balayer et nettoyer afin d'enlever les débris
- Balayer et nettoyer la piste multifonctionnelle
- Nettoyer les structures
- Enlever les graffitis
- Ramasser les carcasses d'animaux

#### Chaussée

- Marquer la chaussée
- Réparer les nids de poule
- Poser l'enrobé coulé à froid pour corriger certaines anomalies,

#### Dispositifs de retenue

- Entretenir des dispositifs de retenue et atténuateur d'impact
- Réparer les dispositifs de retenue et atténuateurs d'impact



## **Entretien d'hiver**

- Effectuer le déneigement
- Réaliser le déneigement des dispositifs de retenue
- Effectuer le déglçage

## **Abords de route**

- Entretenir les espaces verts, talus et aménagements paysagers
- Faire les tontes de gazon
- Réparer des clôtures
- Entretenir les écrans antibruit
- Entretenir les bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux

## **Entretien des structures**

- Entretenir les structures Montréal
- Entretenir les structures Laval
- Entretenir le pont principal
- Programme d'entretien des structures

## **Système de télésurveillance**

- Effectuer l'entretien et la maintenance du système de caméras
- Réactiver occasionnellement des composantes du système de détection des véhicules suite aux appels du Ministère

## **Signalisation et système d'éclairage**

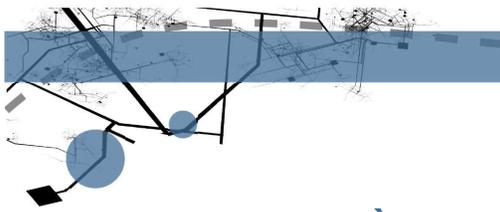
- Relamper les lampadaires
- Réparer les panneaux de signalisation

## **Suivi environnemental**

- Analyser la qualité de l'eau de surface

Le Ministère est informé sur une base mensuelle des activités d'entretien effectuées. Des audits sont réalisés de façon régulière par ce dernier afin de s'assurer du respect des exigences prévues à l'entente de partenariat. Le système qualité de CA25 qui est en place prévoit aussi un programme d'audits internes et externes.

Pour la prochaine année d'exploitation, le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



## 5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

---

Le système de péage du pont de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, à chacun des passages sur le pont, un avis de paiement est envoyé à l'adresse du propriétaire du véhicule enregistrée à la SAAQ.

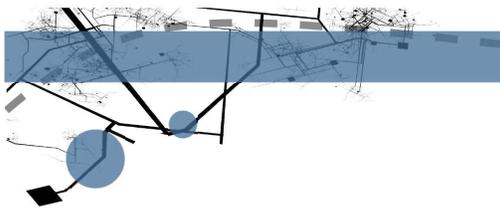
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les trois principaux sont les suivants : le nombre d'essieux, la hauteur du véhicule et l'heure du passage. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

### 5.1 Comptes clients

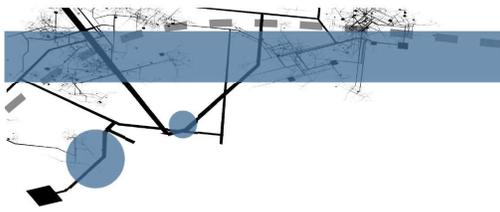
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la septième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 285 415 en mai 2018, en hausse comparativement à 256 025 en mai 2017.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3,27 \$ (montant indexé au 1<sup>er</sup> juin de chaque année) par passage, en plus du tarif de péage. Au moins de mai 2018, il y a eu plusieurs ouvertures de compte-client majeur (ex. compagnie de locations de véhicules) dans cette catégorie. Ce facteur explique la progression importante de véhicules inscrits dans cette catégorie dans le tableau suivant.



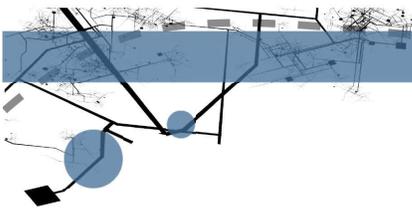
## Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2017-2018

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2017	258 695	17 948	276 643	1,480,497	1,214,319	82.0%
Juillet 2017	260 879	17 978	278 857	1,392,605	1,113,827	80.0%
Août 2017	262 518	17 884	280 402	1,457,440	1,170,746	80.3%
Septembre 2017	266 129	17 838	283 967	1,508,925	1,216,007	80.6%
Octobre 2017	269 872	17 749	287 621	1,563,246	1,280,421	81.9%
Novembre 2017	271 453	17 717	289 170	1,512,110	1,257,036	83.1%
Déc. 2017	273 555	19 266	292 821	1,368,387	1,109,563	81.1%
Janvier 2018	275 850	19 671	295 521	1,299,922	1,069,952	82.3%
Février 2018	277 506	19 897	297 403	1,291,849	1,076,193	83.3%
Mars 2018	279 564	20 896	300 460	1,450,754	1,210,540	83.4%
Avril 2018	282,226	21,236	303,462	1,458,834	1,214,628	83.3%
Mai 2018	285,415	36,434	321,849	1,635,489	1,349,566	82.5%

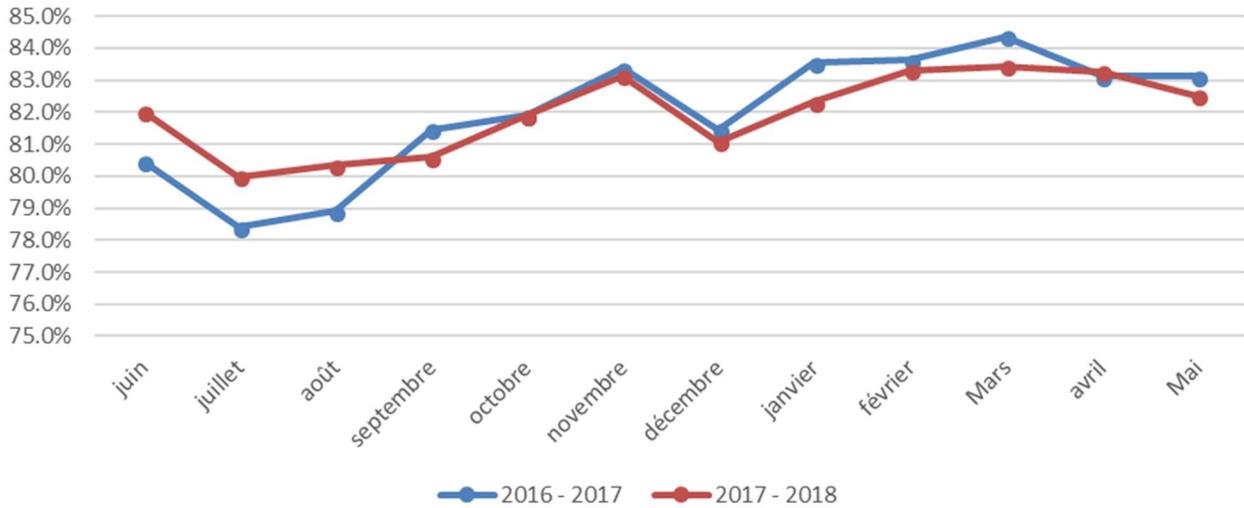


## Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2016-2017

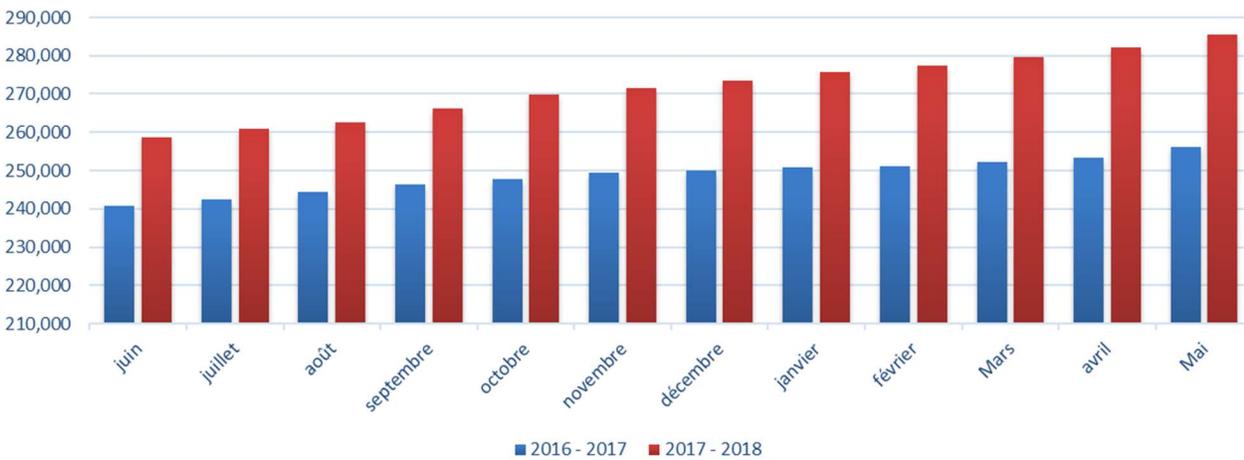
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2016	240 728	14 918	255 646	1 452 355	1 168 685	80,5%
Juillet 2016	242 467	15 475	257 942	1 346 474	1 055 656	78,4%
Août 2016	244 526	16 154	260 680	1 388 544	1 095 555	78,9%
Septembre 2016	246 421	16 312	262 733	1 443 859	1 176 067	81,5%
Octobre 2016	247 794	16 608	264 402	1 438 527	1 178 063	81,9%
Novembre 2016	249 415	16 733	266 148	1 431 930	1 193 802	83,4%
Déc. 2016	250 005	16 932	266 937	1 316 790	1 072 626	81,5%
Janvier 2017	250 930	17 190	268 120	1 229 453	1 026 970	83,5%
Février 2017	251 096	17 268	268 364	1 228 135	1 027 126	83,6%
Mars 2017	252 132	17 209	269 341	1 378 573	1 162 851	84,4%
Avril 2017	253 372	17 396	270 768	1 360 813	1 131 039	83,1%
Mai 2017	256 025	17 618	273 643	1 505 545	1 251 333	83,1%

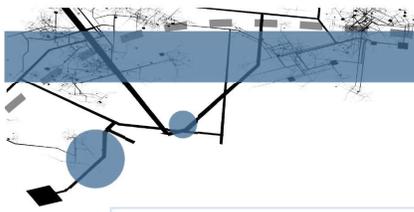


### Taux d'utilisation (passage) avec compte

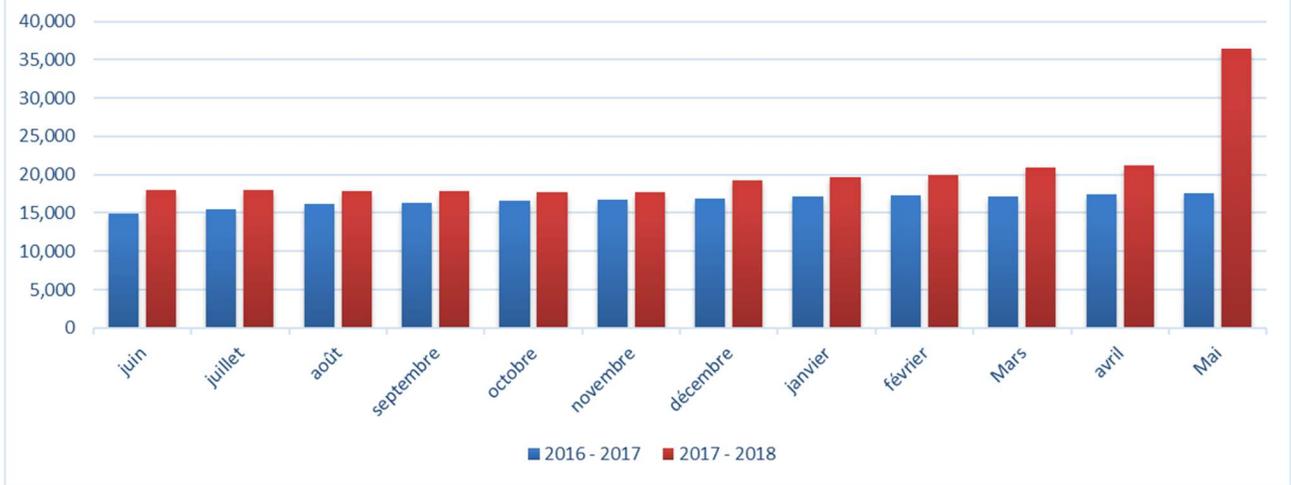


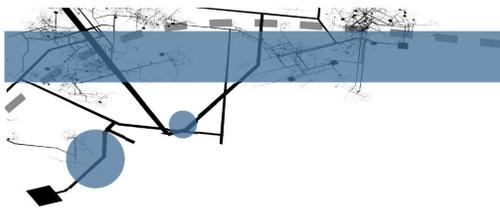
### Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





### Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo



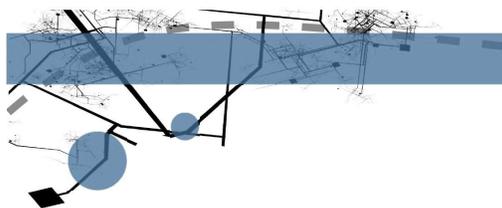


## 5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la septième Année d'exploitation, une moyenne d'environ 24 476 interactions (appels, courriels, comptoir) par mois ont lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle. La majorité des demandes concernaient la maintenance de compte, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

A l'été 2016, des modifications ont été apportées à la façon de présenter et catégoriser les communications reçues des clients et en particulier au niveau des contestations. Le nombre plus élevé de communications catégorisées comme plaintes reçues au service à la clientèle à partir du mois de juillet 2016 reflètent ces changements.

	Plaintes – Année 2017-2018		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2017	1 480 497	38	1
Juillet 2017	1 392 605	15	3
Août 2017	1 457 440	51	7
Septembre 2017	1 508 925	29	3
Octobre 2017	1 563 246	46	3
Novembre 2017	1 512 110	37	4
Déc. 2017	1 368 387	24	1
Janvier 2018	1 299 922	41	2
Février 2018	1 291 849	17	4
Mars 2018	1 450 754	41	4
Avril 2018	1 458 834	40	1
Mai 2018	1 635 489	40	5



	<b>Plaintes – Année 2016-2017</b>		
	<b>Circulation mensuelle totale</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - Ministère</b>
<b>Juin 2016</b>	1 452 355	8	1
<b>Juillet 2016</b>	1 346 474	37	0
<b>Août 2016</b>	1 388 544	30	0
<b>Septembre 2016</b>	1 443 859	52	1
<b>Octobre 2016</b>	1 438 527	57	3
<b>Novembre 2016</b>	1 431 930	56	2
<b>Déc. 2016</b>	1 316 790	41	0
<b>Janvier 2017</b>	1 229 453	59	2
<b>Février 2017</b>	1 228 135	40	2
<b>Mars 2017</b>	1 378 573	29	3
<b>Avril 2017</b>	1 360 813	25	1
<b>Mai 2017</b>	1 505 545	32	2

## 6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE (juin 2017 – mai 2018)																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
<b>DIRECTION SUD</b>	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>DIRECTION NORD</b>	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>Catégorie A, tarif par essieu</b>	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
<b>Catégorie B, tarif par essieu</b>	1,63\$		1,14\$		1,63\$		1,14\$				1,14\$				1,14\$	
<b>Catégorie C, tarif par essieu</b>	3,26\$		2,28\$		3,26\$		2,28\$				2,28\$				2,28\$	

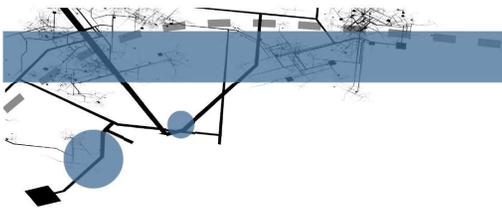
**PPAM:** Période de pointe du matin

**HPJ:** Période hors pointe du jour

**PPPM:** Période de pointe du soir

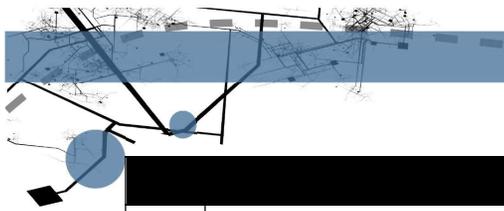
**HPS:** Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
<b>Catégorie A</b>	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
<b>Catégorie B</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
<b>Catégorie C</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CATÉGORIE A</b>	<b>CATÉGORIE B</b>	<b>CATÉGORIE C</b>
<b>FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*</b>				
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,09\$	1,09\$	1,09\$
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,72\$	2,72\$	2,72\$
<b>FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*</b>				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,27\$	3,27\$	3,27\$
<b>FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT</b>				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 <sup>ère</sup> demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	5,44\$	5,44\$	5,44\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	35,00\$	35,00\$	35,00\$

\* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux applicables pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC</b>				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	38,11\$	38,11\$	38,11\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 1.2% par mois**, ou 14,4% annuellement		

\*\* Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêt devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%.

